



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Le Budget Supplémentaire 2022 reprend le résultat de l'exercice précédent, tel qu'il a été affecté par délibération n°03.06.2022 du 02 juin 2022 et intègre les dépenses et les recettes d'investissement non réalisées en 2021 et reportées sur l'exercice 2022. Des subventions d'investissement et Crédits de Paiements nouveaux viennent s'y ajouter pour financer le programme d'investissement 2022.

En section de fonctionnement, le contexte inflationniste nous contraint à prévoir au Budget Supplémentaire, des crédits permettant de prendre en charge les dépenses liées à la hausse du prix de l'énergie, la revalorisation du point d'indice et la hausse générale des prix sur les fournitures courantes.

Les grandes masses de ce Budget Supplémentaire se présentent de la manière suivante :

- Des recettes de fonctionnement nouvelles pour un montant de 239 900 € ;
- Un abondement de la section de fonctionnement de 560 000 € ;
- L'intégration de reports de crédits d'investissement pour 3 704 682,76 € en dépenses et 3 462 745,46 € en recettes ;
- Des subventions d'investissement notifiées depuis le Budget Primitif sont ajoutées pour un total de 321 980 € ;
- Des Crédits de Paiement nouveaux sont inscrits en investissement pour un montant de 1 271 000 € ;
- Des crédits permettant d'effectuer des acquisitions foncières stratégiques sont prévus à hauteur de 240 000 €.
- Un emprunt supplémentaire de 900 000 € est inscrit pour équilibrer la section d'investissement et anticiper la hausse des taux d'intérêts.

L'AJUSTEMENT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont réévaluées pour un montant total de 239 900 €.

Cette somme correspond, pour l'essentiel, à l'inscription du FPIC 2022 (Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales) dont le montant est estimé à 192 900 €.

Les autres recettes de fonctionnement portées au Budget Supplémentaire sont des subventions de fonctionnement notifiées par l'Etat ainsi que les recettes liées à la restauration séniors qui ont été réévaluées en fonction de la fréquentation à la hausse des foyers restaurants.

L'ABONDEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le Budget Primitif a été élaboré sur le principe d'annualité des crédits ; les services communaux comme les associations subventionnées devant faire part de leurs besoins pour l'année. Cependant, il convient, chaque année, de prévoir une marge supplémentaire pour financer les augmentations de certains postes de charges, les dépenses imprévues ou nouvelles.

C'est particulièrement vrai cette année en raison de la flambée des coûts de l'énergie, de la hausse généralisée des prix des fournitures (alimentation, papier, carburants etc...) et de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2022.

La Commune doit ainsi faire face, comme les Français, à une inflation importante qui touche toutes les charges courantes mais aussi les opérations d'investissement.

Rappelons que les collectivités, contrairement aux particuliers, ne bénéficient pas du bouclier tarifaire sur l'énergie, malgré la mobilisation des Maires sur ce sujet. Nous constatons à ce jour une augmentation de plus de 243 000 € de nos dépenses de gaz et électricité par rapport à l'année dernière sur la même période, alors même que la saison de chauffe 2022 n'a pas encore débuté. Un montant de 180 000 € de crédits supplémentaires est par conséquent inscrit pour payer nos dépenses dans ce secteur.

Les crédits supplémentaires inscrits au chapitre 011 dans les autres secteurs s'élèvent à 225 200 € dont :

Alimentation	108 000 €
Fournitures :	16 600 €
Maintenance :	21 000 €
Contrats de prestations de services :	10 700 €
Entretien des bâtiments communaux : :	14 000 €
Entretien réseau d'éclairage public	13 000 €
Carburant	4 300 €
Redevance spéciale	7 000 €

Par ailleurs, les prévisions du chapitre des charges de personnels doivent être réévaluées, en raison, notamment, de la revalorisation du point d'indice de 3,5% entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022. Nous avons estimé que cette hausse pèserait sur l'exercice 2022 à hauteur de 90 000 € environ.

D'autre part, nous avons délibéré le 2 juin dernier pour renoncer à la prescription quadriennale pour le versement d'un capital décès aux ayants droit d'un de nos agents décédé. Le versement de ce capital décès va intervenir d'ici la fin de l'année, les crédits correspondants sont donc inscrits au chapitre 012 pour près 20 000 €.

L'INSCRIPTION DE NOUVELLES RECETTES EN INVESTISSEMENT

Des subventions d'investissement ont été accordées à la Commune depuis le vote du Budget Primitif. Un montant total de 321 980 € vient donc abonder la section d'investissement :

- La DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) d'un montant de 182 489 € pour le financement de l'extension de l'école des Castors Jean Crespi.
- La DGD des bibliothèques, accordée pour un montant total de 15 219 € pour un projet numérique et informatique ainsi que l'achat de mobilier et matériel à la Médiathèque.
- Une subvention du Conseil Départemental de 6 960 € dans le cadre du programme ACTEE 2 pour le financement d'audits énergétiques des bâtiments communaux soumis au décret tertiaire.
- Un dispositif de proximité du Département de 59 500 € pour la rénovation de 3 logements situés à la résidence des Collines.
- Une subvention du Département de 37 035 € notifiée pour l'achat d'un véhicule porteur d'eau pour le CCFE.
- Un financement de 20 777 € de la Région pour l'acquisition de 2 véhicules pour la police municipale.

L'EMPRUNT

Un emprunt de 700 000 € a été inscrit au Budget Primitif 2022 pour le financement des investissements de l'année. Nous l'avons contractualisé avec le Crédit Mutuel au mois de juillet dernier après consultation de plusieurs établissements bancaires. Le prêt a été souscrit sur 15 ans à un taux fixe de 1,80%

L'élaboration de ce Budget Supplémentaire a révélé la nécessité de financer la section d'investissement par l'inscription de 900 000 € d'emprunt supplémentaire, et ce afin de ne pas « piocher » sur le faible résultat disponible en fonctionnement. Ce choix nous permet également d'anticiper la montée des taux d'intérêts attendue dans les prochains mois. Cela nous permettra de baisser en 2023 le montant de notre emprunt annuel lorsque les taux seront bien moins attractifs.

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET LES CREDITS DE PAIEMENT

La programmation des investissements est intégralement gérée en Autorisations de Programmes.

A l'occasion du Budget Supplémentaire, des ajustements d'AP (autorisations de programme) et de CP (crédits de paiements) sont effectués afin de tenir compte des notifications de subventions et du calendrier de mise en œuvre des projets composant notre programme d'investissement.

Les Crédits de Paiement sont abondés de 1 721 000 €, répartis sur 14 opérations.

Le montant total des AP en cours est porté à 28 710 102 €. Sur ce montant, 13 897 486 € de Crédits de Paiement ont déjà été utilisés et 8 496 456 € sont inscrits sur l'exercice 2022 (reports, BP et BS 2022 compris).

Par ailleurs, la section d'investissement prévoit l'inscription de 240 000 € pour le financement d'acquisitions foncières stratégiques de parcelles et de biens mobiliers dans le cadre de la Loi SRU.

Les inscriptions de crédits supplémentaires proposées à l'occasion de ce Budget Supplémentaire sont conformes à notre programmation. La plupart des crédits d'investissement inscrits avaient été positionnés dès le Budget Primitif.

L'excédent de la section de fonctionnement, affecté par délibération au mois de juin dernier à la couverture des besoins de la section d'investissement, s'élève à 2 714 371,25 €.

La part de résultat disponible après affectation est de 1 255 238,37 €. Sur ce résultat disponible, 320 100 € sont utilisés pour financer les dépenses de fonctionnement nouvelles du Budget Supplémentaire. Par conséquent, l'excédent est ramené à 935 138,37 €.

Afin de ne pas diminuer encore ce montant et constater un résultat proche de 0 au Compte Administratif 2022, nous avons fait le choix de ne pas faire de virement de la section de fonctionnement pour financer les opérations nouvelles d'investissement. Nous avons privilégié la solution d'un emprunt supplémentaire de 900 000 € sur l'exercice 2022. Ce choix est également motivé par la volonté d'anticiper la hausse prévue du coût de l'emprunt sur l'exercice 2023.

Le Budget Supplémentaire 2022 nous permet d'abonder les dépenses de fonctionnement face à l'inflation et la crise énergétique. Il permet également d'ajuster le volume de la masse salariale pour tenir compte, notamment, de la revalorisation du point d'indice. Lors de l'élaboration du Budget Primitif 2023, nous allons être amenés à agir sur les causes structurelles de la hausse des charges de personnel, mais également sur le fonctionnement de nos services publics dans un contexte de flambée des prix.

Concernant la section d'investissement, les volumes inscrits sont en baisse par rapport aux années précédentes. La forte diminution de notre résultat disponible nous contraint à inscrire moins de Crédits de Paiement en anticipation des opérations à venir. Nous avons prévu uniquement les dépenses pour des opérations en cours, avec des cofinancements actés, ou présentant un caractère d'urgence en termes de sécurité ou de fonctionnement des services publics. L'élaboration du Budget Primitif 2023 devra s'inscrire dans la même logique pour parvenir à maintenir les équilibres budgétaires.
